

**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020 - 42

Rapporteur : Patricia LANTENOIS

L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc CAVET, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marc CAVET, M. Robert BALDO, Mme Patricia LANTENOIS, M. Serge DANÉ, Mme Sarah CHARRE, M. Jacques GOUPIL, Mme Virginie DE-GRYSE, M. Manuel JODRA, Mme Sylvie BABEL, M. Mark YORK, M. Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Aurélie MÉNAGER, Mme Audivine RUIZ, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, M. Laurent TRAMBLAY.

Pouvoirs : Mme Sandrine CRUCHAUDET donne procuration à Mme Patricia LANTENOIS
M. Paul LEAL donne procuration à M. Jean-Marc CAVET
Mme Caroline MARTIN donne procuration à Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET

Absent(e)s excuse(s) : Néant

Absent(e)s : Néant

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET

Date de la convocation : 08 juillet 2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du conseil municipal n° 2020-41 du 16 juillet 2020 fixe à 6 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 19
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- bulletins blancs à déduire : néant
- nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

Liste A : Saint-Prest, votre village : 16 voix

Liste B – Saint-Prest, Autrement : 3 voix

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Prest :

Liste A : Saint-Prest, votre village :

Patricia LANTENOIS

Olivier LUCAS

Sylvie BABEL

Claire BAUMER

Liste B : Saint-Prest, Autrement
Nathalie FORTIN-JOUANNET
Caroline MARTIN

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Marc CAVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803589-20200720-2020-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020

Affichage : 20/07/2020

Le Maire, Jean-Marc CAVET

